

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140464-DE-
1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/35**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de
Bordeaux, la Cité éducative et l'UDAF 33 - Garderie Solidaire -
Demande de subvention - Décision - Autorisation - Signature**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux porte une politique en faveur de la petite enfance et de la parentalité allant au-delà de la seule question des modes d'accueil. L'accompagnement et le soutien de tous les parents de jeunes enfants du territoire est un axe fort de la politique municipale, déployée en résonance avec les conclusions du rapport de Boris Cyrulnik sur les 1 000 premiers jours.

A ce titre, la Ville de Bordeaux propose directement et accompagne déjà plusieurs lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Soucieuse de contribuer au développement d'un écosystème favorable au développement du jeune enfant et notamment de son lien avec son ou ses parents, elle soutient également les acteurs associatifs du territoire proposant des espaces et des activités à destination des jeunes enfants et de leurs parents.

Depuis octobre 2024, aux côtés de la Cité Educative, dans le quartier des Aubiers, la ville de Bordeaux accompagne l'expérimentation d'une nouvelle proposition de soutien à la parentalité, axée autour du répit parental portée par l'association UDAF 33. Son projet de garderie solidaire « P'tite pause », lauréat de l'appel à projet national de l'UNAF/CNAF/Ministère de la cohésion sociale, propose aux familles un accueil inclusif d'enfants âgés de 0 à 6 ans les samedis après-midi, au sein de la crèche des petites pousses du Lac, elle-même gérée par l'association Auteuil petite enfance.

Comme le rappelle l'association, ce projet a pour but d'accompagner et de soutenir en premier lieu les mères et pères de familles en situation de monoparentalité, ainsi que les familles ayant un enfant en situation de handicap, mais s'adresse également à toute famille dont un parent éprouve un besoin de répit. Proposer aux enfants et à leur parent ce type d'accueil et d'accompagnement, le samedi, dans un équipement adapté à l'accueil du jeune enfant, vise à agir avant l'apparition du burn-out parental, aider les familles à rompre leur isolement, voire in fine favoriser l'accès de familles en difficulté à un mode d'accueil.

Le budget prévisionnel total de ce projet en 2025 est de 50 189 € avec un financement de 10 000 euros par la Cité éducative.

La ville de Bordeaux, de son côté, soutient ce projet de garderie solidaire à hauteur de 5 900 euros au titre de l'année 2025. Cette dépense sera imputée au budget primitif 2025 de la Petite Enfance et des Familles sous fonction 4228 compte 65748.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A octroyer la subvention de 5 900 euros à l'association UDAF 33
- A signer la convention tripartite entre la Ville de Bordeaux, la Cité éducative et l'association correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER